

2019-04-23

Procès-verbal de l'assemblée de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Anselme, tenue le 23 avril 2019 au 134, rue Principale à Saint-Anselme.

Sont présents : MM. Yves Turgeon, maire
Dominic Blais, conseiller
Réal Audet, conseiller
André Gagnon, conseiller
Marial Morin, conseiller

Sont absents : MM. Dominic Bernier, conseiller
Alain Carrier, maire suppléant

Les membres présents forment le quorum.

La secrétaire constate que tous les membres ont reçu copie de l'avis de convocation.

Ouverture de la séance

Le maire, Yves Turgeon, déclare que la séance est ouverte à 19 h 40. Louis Felteau, secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Adoption du règlement n° 428

20190423-11

Attendu qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance du Conseil du 2 avril 2019 et, qu'au cours de cette même séance, un projet de règlement a été déposé;

Par ce motif, il est proposé par Réal Audet, appuyé par Marial Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement n° 428 sur la gestion contractuelle;

Que ce règlement est reproduit en annexe comme si au long récite (page A).

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19 h 43.

Le secrétaire-trésorier,

Le maire,

Louis Felteau

Yves Turgeon

Je, Yves Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.